



Strasbourg, le 10 novembre 2021

CDDG(2022)18
Point 7 de l'ordre du jour

COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

PROJET DE MANDAT POUR DEUX NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL DU CDDG DEBUT DES TRAVAUX EN 2023

Pour examen par le CDDG lors de sa 16e réunion plénière
(28-29 novembre 2022)

Action requise :

Les membres du CDDG sont invités à :

- **examiner et approuver le mandat de deux groupes de travail qui seront créés en 2023, conformément au mandat du CDDG 2022-2025**
- **d'exprimer l'intérêt de leur délégation respective à rejoindre un (ou les deux) groupe(s) de travail et de communiquer le nom des experts concernés avant le 3 janvier 2023**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine
Division de la gouvernance démocratique

1. INTRODUCTION

Lors de sa 24e réunion des 13-14 octobre (voir le rapport de réunion [[CDDG-Bu\(2022\)14](#)]), le Bureau a recommandé la création de deux nouveaux groupes de travail dont les mandats seront approuvés lors de la plénière de novembre et dont la composition sera déterminée en janvier 2023, tout en gardant à l'esprit les travaux de 2022 à achever:

- un groupe de travail sur la gouvernance commencerait ses travaux en janvier ou février 2023 et consacrerait la première partie de sa réunion à la finalisation de tout travail laissé par le GT-BG (concernant la tâche spécifique 1 - projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique), avant de passer à l'élaboration d'un projet de recommandation sur la gouvernance à multiniveaux (tâche spécifique 5), qui serait suivi d'un rapport sur la gouvernance à multiniveaux et la réponse aux situations d'urgence (tâche spécifique 6) ; il tiendrait deux réunions en 2023 ;
- un autre groupe de travail commencera à travailler sur l'administration publique verte (tâche spécifique 3) et tiendra deux réunions en 2023.

Il a également été suggéré que le groupe de travail sur la démocratie délibérative (GT-DD) se réunisse en ligne une fois au début de 2023 pour finaliser le projet de recommandation sur la démocratie délibérative.

Les tâches susmentionnées, contenues dans le [mandat du CDDG 2022-2025](#), sont les suivantes :

Tâche 1 : rédiger une recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique d'application générale à tous les niveaux de gouvernement, en s'appuyant sur les 12 principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local (échéance 31/12/2023).

Tâche 2 : rédiger une étude sur les nouvelles formes de démocratie délibérative et participative, en vue de compléter la [Recommandation CM/Rec\(2018\)4 sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local](#) et les [Lignes directrices de 2017 relative à la participation civile aux décisions politiques](#) et en tenant compte de ses propres [travaux sur la démocratie électronique](#) ; et préparer un Projet de recommandation sur la démocratie délibérative, en complément du mandat approuvé ultérieurement par le Comité des Ministres (date limite 31/12/2023).

Tâche 3 : rédiger un rapport sur l'administration publique verte visant à collecter et à diffuser les bonnes pratiques et les études de cas et à définir des orientations pour les administrations aux niveaux local, régional et national, en tenant compte des travaux de l'édition 2020-2021 du Forum mondial de la démocratie et de ses travaux antérieurs sur la numérisation de l'administration publique (échéance 31/12/2023).

Tâche 5 : rédiger une recommandation sur la gouvernance à multiniveaux (date limite 31/12/2025)

Tâche 6 : rédiger un rapport sur la gouvernance multi-niveaux et la réponse aux situations d'urgences, en s'appuyant sur son travail sur la gouvernance démocratique et la réponse à la pandémie de Covid-19 (date limite 31/12/2025).

2. LIGNES D'ACTION PROPOSÉES

2.1 Les organes subordonnés

Afin de traiter les travaux préparatoires proposés ci-dessus, le CDDG pourrait souhaiter mettre en place deux organes subordonnés comme suit :

- un **groupe de travail sur la gouvernance (GT-G)** pour l'achèvement des tâches spécifiques 5 et 6 (et le reste de la tâche spécifique 1 au début de 2023)
- un **groupe de travail sur l'administration publique verte (GT-A)** pour la réalisation de la tâche spécifique 3.

Des orientations supplémentaires peuvent s'avérer utiles pour faciliter le lancement des travaux sur les tâches prévues. Voir les conseils succincts inclus sous la tâche respective des groupes de travail dans le projet de mandat en annexe.

2.2 Composition des organes subordonnés et prise en charge des dépenses

Les membres des groupes de travail devraient être des représentants des États membres du plus haut rang possible dans le domaine concerné, désignés par les gouvernements des États membres, et/ou des experts indépendants ayant une expertise établie dans le domaine concerné, conformément à Résolution CM/Res(2021)3 *sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail*¹.

Afin de s'assurer que l'expérience et l'expertise nécessaires sont disponibles et correspondent aux sujets spécifiques traités par les groupes de travail, le CDDG propose des critères et des orientations supplémentaires sur le contexte attendu pour la désignation des membres des groupes de travail (voir dans le projet de mandat en annexe, les types d'expertise énumérés sous la composition respective des groupes de travail).

Tous les États membres peuvent nommer des représentants et/ou des experts indépendants et participer à n'importe lequel des groupes de travail à leurs propres frais. Les institutions et organismes ayant le statut de participant et d'observateur du CDDG sont également invités à nommer des représentants dans les groupes de travail.

Les États membres sont invités à signaler leur intérêt à participer à un ou plusieurs groupes de travail avant le **3 janvier 2023**. Ils devraient également indiquer s'ils prendront en charge les frais de voyage et de séjour de leur(s) représentant(s)/expert(s). Si un État membre est intéressé par plus d'un groupe de travail, il doit indiquer lequel est prioritaire.

S'il décidait de créer ces organes subordonnés, et compte tenu du plan de travail pour 2023 (il est notamment prévu d'organiser une réunion d'examen dédiée au vote électronique et une conférence sur l'administration publique verte), le CDDG pourrait souhaiter limiter la prise en charge des dépenses comme suit :

- 8 membres du GT-G pour les tâches 5, 6 et le reste de la tâche 1
- 7 membres du GT-A pour la tâche 3

¹ Voir <https://www.coe.int/fr/web/cm/intergovernmental-structures>

Si le nombre de représentants/experts pour lesquels un défraiement est demandé dépasse le nombre décidé par le CDDG, le Secrétariat, après consultation du Bureau du CDDG, soumettra au CDDG un projet de décision avec les représentants/experts des Etats membres pour lesquels le défraiement sera couvert par le Conseil de l'Europe, sur la base des informations qui ont été fournies par écrit par les Etats membres et en tenant dûment compte de la représentation géographique, de l'équilibre entre les genres et de la rotation périodique des Etats membres, comme indiqué au paragraphe 6 du chapitre III. A de la Résolution CM/Res(2011)24 susmentionnée.

Le nombre de réunions suggérées est le suivant :

- GT-G : deux en 2023 et provisoirement deux en 2024
- GT-A : deux en 2023

Lors de sa 18e réunion à la fin de 2023, à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des tâches pertinentes et des ressources budgétaires disponibles, le CDDG peut confirmer le nombre de réunions du groupe de travail nécessaires en 2024.

Selon le mandat du CDDG, les tâches 5 et 6 devraient être achevées à la fin de 2025. Comme le CDDG reprendra ces tâches en 2023, il est proposé qu'elles soient achevées pour la fin de 2024.

Cela laisserait du temps pour la mise en œuvre en 2025 de la tâche 4 (manuel sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle par l'administration publique) et de la tâche 7 (rapport sur la fourniture de services sociaux au niveau local, sur la base des informations recueillies lors des travaux du CDDG sur la gouvernance démocratique et la pandémie de Covid-19).

2.3 Documents de référence et méthodes de travail

D'une façon générale, les groupes de travail devraient s'appuyer sur les normes et les réalisations existantes du Conseil de l'Europe ainsi que sur les pratiques et les normes en vigueur dans les États membres. Ils devraient prendre en compte les activités pertinentes d'autres organisations en vue d'identifier la valeur ajoutée des travaux du Conseil de l'Europe. Le projet de mandat ci-joint contient une liste préliminaire et provisoire des ressources que les groupes de travail respectifs doivent garder à l'esprit.

Les groupes de travail peuvent s'appuyer sur la contribution de consultants experts.

Les adaptations qui pourraient découler du récent Rapport à Haut Niveau sur l'avenir du Conseil de l'Europe ainsi que du Quatrième Sommet des chefs d'État et de Gouvernement en mai 2023, notamment en ce qui concerne la participation accrue des organisations de jeunesse aux travaux du Conseil de l'Europe, seront examinées en temps utile.

Enfin, conformément à la Résolution CM/Res(2021)3 susmentionnée, les organes subordonnés sont encouragés à recourir aux technologies de l'information et à la consultation écrite dans leurs travaux, par exemple pour organiser des réunions supplémentaires ou des consultations informelles entre deux réunions.

Groupe de travail sur la gouvernance (GT-G)

Tâche

Réaliser des travaux pour le CDDG en vue de :

- Finaliser le texte du projet d'exposé des motifs du projet de recommandation du Comité des Ministres sur les principes de bonne gouvernance démocratique (tâche spécifique 1 du mandat 2022-2025).
- la préparation d'un avant-projet de recommandation du Comité des Ministres sur la gouvernance multiniveaux (tâche spécifique 5 du mandat 2022-2025)
- la préparation d'un avant-projet de rapport sur la gouvernance multiniveaux et la réponse aux situations d'urgence, sur la base des travaux antérieurs du CDDG sur la gouvernance démocratique et la réponse à la pandémie de Covid-19 (tâche spécifique 6 du mandat 2022-2025)

Calendrier : Janvier 2023 – décembre 2024

- projet d'exposé des motifs du projet de recommandation sur les principes de bonne gouvernance démocratique (tâche 1) à finaliser, si nécessaire, lors d'une première réunion qui se tiendra en janvier ou février 2023, de manière à être disponible pour adoption lors de la 17e réunion du CDDG en avril ;
- projet de recommandation sur la gouvernance multiniveaux (tâche 5) et projet de rapport sur la gouvernance multiniveaux et la réponse aux situations urgences (tâche 6) à finaliser pour adoption par le CDDG lors de sa 20e réunion au second semestre 2024.

Le groupe de travail peut tenir jusqu'à quatre réunions : deux en 2023 et deux en 2024. Les consultations écrites et les réunions supplémentaires en ligne sont encouragées, si nécessaire.

Si, au cours de ses premiers travaux sur les tâches 5 et 6, le groupe de travail estimait que les deux tâches gagneraient à être combinées, par exemple pour éviter des redondances, il fera une proposition au CDDG en ce sens.

Composition

Tous les États membres peuvent nommer des représentants et/ou des experts indépendants et participer au groupe de travail à leurs propres frais. Les institutions et organismes ayant le statut de participant ou d'observateur du CDDG sont également invités à nommer des représentants dans les groupes de travail.

Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de participation d'experts des pays suivants [8 États membres : à compléter lorsque les délégations auront exprimé leur intérêt].

Les experts nommés doivent avoir une spécialisation adéquate dans les domaines suivants:

- la gouvernance, la gouvernance multiniveaux; le fonctionnement des institutions étatiques centrales et des administrations locales et régionales y compris leur coopération en général et/ou dans des domaines spécifiques des politiques publiques;
- la coopération entre les institutions publiques et différents types d'acteurs ;
- la conception et la mise en œuvre de réformes dans le domaine de la décentralisation, de la coordination verticale et horizontale, de la péréquation financière ;
- la gestion publique des urgences et des crises publiques telles que les événements climatiques, les catastrophes naturelles / technologiques / autres, les pandémies et autres crises sanitaires, la protection civile générale et les plans d'urgence.

Documents de référence et ressources

Le groupe de travail devra prendre en compte l'expérience d'une variété de modèles d'État et de traditions institutionnelles (centralisés, décentralisés, fédéraux) et envisager des orientations politiques pertinentes pour tous.

Il devra tenir compte des normes, rapports et documents pertinents produits sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'autres organisations, notamment :

- des instruments généraux, tels que la [Charte européenne de l'autonomie locale et son protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale](#), et des textes sur des domaines politiques spécifiques, par exemple : Recommandation CM/Rec (96)12 du Comité des ministres aux États membres sur la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les autorités centrales et les autorités locales et régionales en matière d'environnement ; Recommandation CM/Rec(2014)1 du Comité des ministres aux États membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur les responsabilités sociales partagées ;
- les travaux pertinents du CDDG, en particulier le rapport spécial 2020 "La gouvernance démocratique et le Covid-19" et les informations recueillies auprès des États membres dans ce contexte (voir la [page web dédiée](#)) ;
- les travaux pertinents de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, y compris les enseignements tirés des travaux de *monitoring* ;
- les travaux de l'OCDE sur la [gouvernance multiniveaux et la décentralisation](#).

Méthodes de travail

Le groupe de travail peut utiliser des réunions en ligne et des consultations écrites si nécessaire. Il est encouragé à organiser des consultations avec d'autres organismes au sein et en dehors du Conseil de l'Europe, y compris des organisations non gouvernementales. Il peut s'appuyer sur les contributions d'experts consultants. Voir également la [Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#).

Groupe de travail sur l'administration publique verte (GT-P)

Tâche : Réaliser des travaux préliminaires pour le CDDG en vue d'élaborer un *projet de rapport sur l'administration publique verte visant à collecter et à diffuser les bonnes pratiques et les études de cas et à identifier des orientations pour les administrations aux niveaux local, régional et national, en tenant compte des travaux de l'édition 2020-2021 du Forum mondial de la démocratie et de ses travaux antérieurs sur la numérisation de l'administration publique* (tâche spécifique (iii) du mandat 2022-2025 du CDDG).

Dans le cadre de cette tâche, le groupe de travail est invité à examiner comment les entités du secteur public aux niveaux national et infranational relèvent directement les défis du changement climatique, de l'énergie et de la durabilité dans leurs propres activités et projets, ainsi que les instruments et les incitations politiques dont dispose l'administration publique dans ce domaine / pour soutenir une transition vers une économie à faible émission de carbone. Les domaines à couvrir peuvent inclure des incitations politiques pour la réduction des émissions, des déchets et de la consommation d'énergie, tant au niveau interne qu'externe, des critères de référence, des objectifs et des lignes directrices, la budgétisation et les achats écologiques, la sensibilisation et le renforcement des capacités des fonctionnaires, pour n'en citer que quelques-uns.

Calendrier : De janvier 2023 à la fin de l'année 2023. Deux réunions sont envisagées en 2023, ainsi qu'une conférence spéciale d'une journée à Strasbourg **(à confirmer)**. Le projet de rapport devra être disponible pour approbation par le CDDG lors de sa 18e réunion, en novembre-décembre 2023.

Le groupe de travail devrait prendre en compte les conclusions de la conférence sur "l'écologisation de l'administration publique" qui se tiendra en avril 2023 à Strasbourg, sous la présidence islandaise **(à confirmer)**.

Composition :

Tous les États membres peuvent nommer des représentants et/ou des experts indépendants et participer au groupe de travail à leurs propres frais. Les institutions et organismes ayant le statut de participant ou d'observateur du CDDG sont également invités à nommer des représentants.

Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de participation d'experts des **[7 États membres suivants :]**.

Les experts nommés devraient avoir une spécialisation adéquate dans les domaines suivants: action et recherche gouvernementales (au niveau national ou régional/local) en relation avec la promotion de méthodes de travail "vertes" ; travaux universitaires sur l'administration publique verte ; écologisation en relation avec des domaines spécifiques : gestion des ressources humaines, méthodes de travail, fournitures et marchés publics, gestion des infrastructures ; action de la société civile visant à promouvoir l'administration publique verte.

Matériel de référence :

Le groupe de travail devrait prendre en compte les rapports et documents pertinents produits sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'autres organisations ou organes, notamment :

- actes de l'[édition 2020-2021 du Forum mondial de la démocratie](#)
- CDDG : [Etude sur l'impact de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle et la prise de décision automatisée, sur la démocratie et la bonne gouvernance \(septembre 2021\)](#).
- Développements relatifs à l'activité de la Cour européenne des droits de l'homme (voir [ici](#) et cette [fiche d'information produite par la DG1](#)) [version anglaise]
- Centre d'expertise : [initiatives vertes au niveau local - meilleures pratiques en Ukraine](#)
- [Boîte à outils du Conseil de l'Europe sur le télétravail dans l'administration publique](#)
- [Actes de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire \(CEMAT\)](#)
- Prix du secteur public européen (EPSA) : travail sur l'[administration publique verte](#)
- OCDE : [travaux sur les marchés publics écologiques](#)
- [Le Green Deal de l'UE](#)
- Forum Economique Mondial : [Green Public Procurement: Catalysing the Net-Zero Economy](#)

Méthodes de travail

Le groupe de travail peut utiliser des réunions en ligne et des consultations écrites si nécessaire. Il est encouragé à organiser des consultations avec d'autres organismes au sein et en dehors du Conseil de l'Europe, y compris des organisations non gouvernementales. Il peut s'appuyer sur les contributions d'experts consultants. Voir également la [Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#).